



HAUTS  
DE  
SEINE

NORD  
ET  
SUD



## QUAND LA FUSION RESTREINT NOS DROITS !!!

On nous aurait menti???

La note du 6 mars 2009 régit désormais les règles de vie commune (note consultable sur Ulysse) pour les services fusionnés : elle a pour objectif d'harmoniser les règles qui s'appliquent en matière de temps de travail et d'autorisations d'absence. Or, contrairement aux discours rassurants des tenants de la fusion (Ministre, Directeur Général ainsi que Directeur Départemental), cette note enregistre de nombreux reculs par rapport à ce qui existait auparavant.

En matière de facilité d'horaire donnée aux parents dont les enfants font leur rentrée en maternelle, primaire ou 6ème, elle était, jusqu'à l'année dernière, accordée sans récupération dans le réseau départemental du Trésor. Elle est, désormais, toujours permise mais avec récupération que ce soit dans les services fusionnés (DLU) et dans le réseau de l'ex-CP et ex-DGI. Cette facilité n'est pas un vol car les parents ont souvent l'obligation d'être présents lors de la rentrée notamment dans les niveaux charnières (maternelles, CP et 6ème). La présence des parents, le jour de la rentrée, n'est pas superflue non plus car elle permet de les sensibiliser et de les impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants.

A croire que pour la DGFIP, l'accomplissement des devoirs de parents et l'absence de ceux-ci quelques minutes, une fois par an, de leur poste de travail constituerait un réel manque à gagner.

Les représentants CGT du Trésor comme des Impôts se sont indignés de ces reculs et ont fait valoir que la note qui régit les absences dans la Fonction publique laisse aux chefs de service (pour nous Monsieur BOURGEON) la responsabilité dans l'octroi des autorisations d'absences, facilité d'horaire et les modalités d'application. Il faut croire que dans ce département la réglementation est appliquée avec la plus grande restriction.

Autre fait marquant dans cette note du 6 mars, les autorisations d'absence pour l'exercice d'un mandat mutualiste ont disparu de la liste des absences. Plusieurs interrogations et inquiétudes sont nées de la création de la MGEFI puisque désormais toutes les activités des Mutuelles sont soumises à compensations financières pour le compte de la DGFIP (location des locaux, mise à disposition de personnel...). Dans combien de temps, les militants mutualistes devront se réunir les samedis ou le soir en dehors de leur temps de travail ???

*Au dos de ce tract vous trouverez une pétition pour le maintien de nos droits et pour que la fusion soit l'occasion de prendre le plus avantageux de chaque réseau.*

